

QUE FAIT L'ADICEE ?

« Que fait l'ADICEE ? » C'est ce que nous pouvons lire dans certaines presses locales. Alors nous pouvons leur répondre que nous agissons.

I - BOIS DE PONTHUAL : 49 ARBRES ABATTUS DANS UN ESPACE BOISÉ CLASSÉ

Nous avons eu des contacts avec les élus pour leur exprimer notre consternation de voir ce bois laissé à l'abandon, servant de « poubelle » aux déchets dangereux et non biodégradables par les gens du voyage.

Ce que nous avons obtenu :

- ✓ Ce bois va être nettoyé.
- ✓ L'aire d'accueil des gens du voyage va être entourée d'un fossé, la pose d'une clôture étant écartée (pour mémoire, celle qui avait été posée, n'est pas restée longtemps : elle a été enlevée, et vendue).
- ✓ Il va être procédé à la plantation de :
 - 169 végétaux,
 - 53 chênes,
 - 59 châtaigniers,
 - 57 hêtres.
- ✓ Un plan de gestion va être établi avec pour objectif l'accueil du public, et des enjeux écologiques et environnementaux.

Il est reconnu que cette aire d'accueil des gens du voyage n'aurait JAMAIS dû être implantée dans cet espace boisé classé. Le mal est fait, et ne pouvons que le déplorer.

Mais nous avons évité le pire : sa destruction pour l'urbaniser.

II - 3 PINS VONT ETRE ABATTUS RUE EDOUARD VII

Polémique sur cette décision.

L'ADICEE s'est rendue sur place pour faire le constat du danger qui est évoqué par la municipalité. L'ADICEE a longuement conversé avec les services techniques de la ville. Nous avons pu obtenir la certitude que :

- ✓ l'emplacement fasse l'objet d'une remise en état,
- ✓ les zones de circulation « piétons » soient entièrement refaites,
- ✓ des arbres soient replantés
- ✓ des nouvelles plantes complètent ce parterre.

Alors, bien sûr il y aura toujours des critiques, mais nous savons de qui elles viennent, et ça, nous ne pouvons pas les éviter.

III – RESEAU D’ASSAINISSEMENT DE DINARD

Notre association a demandé à être informée du programme de mise en conformité du réseau d’assainissement et de la dépollution des plages, notamment celle de Saint-Enogat.

Ce **dossier très sensible** a fait l’objet d’articles (4/12/2015 et 20/06/2016) que vous pouvez retrouver sur le site de l’ADICEE. Suite à nos investigations, actions répétées et nombreuses alertes auprès de l’ARS, de la DDTM et de la mairie, nous commençons à avoir un peu plus de visibilité sur les actions menées et à mener par la municipalité actuelle que nous remercions d’avoir répondu à nos sollicitations et à un peu plus de transparence.

Nous vous invitons à lire le document ([LIEN](#)) que nous avons obtenu de la mairie qui fait un point relativement précis suite à la réunion en Sous-préfecture de Saint-Malo le 23 septembre dernier.

Nous vous invitons à réagir si vous le souhaitez : interrogations, remarques, suggestions... Quoi qu’il en soit, nous restons très actifs sur ce dossier encore pour beaucoup de temps avant que l’on puisse s’adonner de nouveau à la pêche à pied des coquillages.

Prochaine échéance :

- ✓ le Conseil Municipal du 12 décembre où des décisions devraient être prises concernant les travaux à effectuer (ordre du jour à paraître dans les prochaines semaines : [LIEN](#))

IV - URBANISME

DINARD

PROGRAMMES IMMOBILIERS : des demandes de permis de construire ont été déposées à la Mairie de DINARD. Elles sont en cours d’instruction.

Des riverains nous ont contactés, inquiets.

Pour 1 demande de P.C., nous avons commencé à recueillir des éléments, il a été constitué un comité de riverains (à ce jour près de 40 personnes).

Nous avons porté à la connaissance de Mme le Maire, ainsi qu’à M. l’adjoint à l’urbanisme un certain nombre d’éléments à prendre en compte, avant de délivrer ce permis de construire.

Un espace boisé et paysagé important doit être préservé.

Nous suivons de près ce dossier afin de savoir quel verdict sera donné à ce permis de construire. Si le permis de construire était accordé, l'ADICEE et le comité de riverains feraient un recours.

SAINT MALO

Un permis de construire a été délivré au promoteur GIBOIRE pour la construction de 2 villas de luxe donnant sur la plage du Minihic.

Accordé en 2014, l'affichage n'a été fait qu'en Septembre 2016

L'ADICEE a adressé un recours gracieux à la Mairie de SAINT MALO ainsi qu'au groupe GIBOIRE.

Le permis de construire comporte des infractions au code de l'urbanisme, et ne respecte pas les indications de la prescription de servitude de vue. L'ADICEE suit ce dossier de près afin de s'assurer que les travaux ne débutent pas.

Projet RAULIC

Projet très important à l'emplacement du terrain de camping des Nielles : hôtels de luxe, SPA , villas de luxe...

A ce jour, nous n'avons pas plus d'éléments.

Avec le comité de riverains de M. GADE, nous sommes vigilants, nous attendons que la Mairie de Saint Malo communique à nouveau.

L'ADICEE communiquera chaque mois pour vous informer de l'avancement des affaires que nous avons accepté de traiter.

Nous restons à votre écoute.

Bien cordialement

Françoise GUILLORET - Présidente ADICEE

06 15 66 57 91 - Adicee-présidente@orange.fr